

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE372

présenté par  
M. Berville, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Après la première phrase de l'alinéa 20, insérer la phrase suivante :

« La mobilisation du secteur privé implique non seulement la mise en œuvre par les entreprises françaises de projets dans les pays partenaires mais aussi le renforcement du tissu économique local, en particulier celui des TPE-PME. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de mettre davantage en lumière dans le cadre de partenariat global le rôle clé du secteur privé, dans ses deux dimensions : entreprises françaises se projetant dans les pays partenaires et entreprises locales. Il n'est pas possible de sortir de la pauvreté sans développement du tissu économique local. Plus généralement, il n'y aura pas d'atteinte des ODD sans mobilisation des financements privés en complément des financements publics.